



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 83607

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le contenu de l'enseignement des droits de l'homme, en référence au massacre de Srebrenica. En effet, il pourrait s'avérer utile et intéressant de rappeler la proximité dans le temps et de l'espace de ce drame digne d'une autre époque. Ainsi les nouvelles générations pourraient comprendre que ce type de tragédie peut à tout moment se répéter quand la folie des hommes oublie les valeurs fondamentales qui fondent notre société de libertés et de démocratie, dans nos sociétés contemporaines. Il pourrait donc être intéressant qu'une réflexion soit menée en ce sens, avec son collègue chargé de l'enseignement. Il lui demande donc ce qu'il compte mener en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du département ministériel et la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, coopèrent déjà depuis plusieurs années afin de promouvoir les actions pédagogiques ayant pour objet la mémoire des conflits contemporains. Il est indispensable en effet d'encourager ces actions qui contribuent à l'éveil de la conscience citoyenne et mettent en exergue la nécessité de sauvegarder les idéaux universels que sont la liberté et la démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83607

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 628

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3335